



Illustration d'Esther Digor, finissante de la promotion 2019

Guide de l'élève

Projet éducatif, normes pédagogiques, consignes de nature méthodologique, numéros importants

Collège Notre-Dame – Année scolaire 2021-2022

Table des matières

PROJET ÉDUCATIF	3
NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION.....	4
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES – FRANÇAIS	9
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES – ANGLAIS	10
EN-TÊTE OFFICIEL À UTILISER* POUR LES TRAVAUX COURTS FAITS EN CLASSE.	12
INFORMATION GÉNÉRALE.....	13
ANNULATION ET RÉSILIATION DU CONTRAT	14

Préambule

PROJET ÉDUCATIF

Le Collège Notre-Dame a été fondé à Montréal en 1869. Ce qui s’y vit est le fruit d’un riche héritage enraciné dans la vision éducative de la congrégation de Sainte-Croix. Pour réaliser pleinement sa mission, le Collège privilégie :

Le respect de soi, des autres et de l’environnement

Le Collège Notre-Dame est une école mixte de tradition catholique, de langue et de culture françaises. À cet égard, les élèves et le personnel portent une attention particulière à la qualité de la langue française, tant dans sa forme orale que dans sa forme écrite. Le personnel encourage les élèves à utiliser le français comme langue de communication au collège.

- Il met de l’avant le respect de soi et des autres.
- Il exige le respect des différences (religions, langues, ethnies, cultures, sexes, milieux socio-économiques, etc.).
- Il prône le respect de l’environnement dans tous les aspects (humains et physiques).
- Il offre un milieu ouvert à tous et au monde.

Le sens de l’effort et du dépassement

Le Collège Notre-Dame, où l’exigence et l’excellence sont de tradition, est une école qui offre une formation intégrale complète et solide.

- Il assure une formation intellectuelle rigoureuse.
- Il intègre l’éducation et l’activité physique dans l’horaire quotidien de tous les élèves.
- Il favorise un développement socioculturel, artistique et spirituel de qualité.

Dans toutes les disciplines, l’élève apprend la nécessité de l’effort.

- Il cultive le goût du dépassement.
- Il découvre le plaisir de l’accomplissement.

Le sens des responsabilités

Le Collège Notre-Dame forme l’élève pour le rendre plus apte à décider librement des gestes à poser pour atteindre ses buts et ses objectifs.

- Il oriente l’élève vers l’acquisition d’une autonomie grandissante.
- Il propose à l’élève une compréhension responsable du code de vie et l’oblige à respecter et à faire respecter ce code dans toutes les activités quotidiennes au collège.
- Il permet à l’élève d’apprendre à assumer les conséquences de ses actions et de ses choix.

La solidarité

Le Collège Notre-Dame favorise la participation des jeunes dans l'engagement communautaire, l'entraide, le partage et les responsabilités sociales sous diverses formes.

- Il amène l'élève à découvrir les liens d'interdépendance et de solidarité qui existent entre lui et les autres. L'élève s'engage dans son milieu et apprend ainsi à s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

Pédagogie

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Qualité de la langue parlée et écrite

Le Collège accorde une importance de premier plan à la qualité de la langue parlée et écrite; à cet égard, tous les intervenants partagent cette responsabilité de favoriser l'atteinte de la maîtrise du français chez les élèves.

Ainsi, l'emploi d'un français correct s'impose dans tout travail scolaire. Aussi, pour contribuer à l'amélioration de la qualité de la langue et ce, dans toutes les disciplines d'enseignement, les élèves doivent remettre des travaux qui présentent une bonne qualité de l'expression écrite. En cas de manquement significatif, une reprise améliorée de l'expression écrite sera exigée. Des règles particulières s'appliquent aux cours de français et de langues secondes.

2. Développement intégral

«Former l'esprit, le cœur et le corps des jeunes et les préparer à contribuer positivement à la société», telle est la mission du Collège Notre-Dame depuis sa fondation.

a) Formation de base

La citation qui précède témoigne de l'importance qu'a toujours accordée le Collège Notre-Dame au développement intégral de ses élèves. Le Collège propose une grille matières dans laquelle les cours comportent des situations d'enrichissement. L'acquisition de connaissances, le développement de compétences, d'une méthode de travail et d'un esprit critique face aux différents enjeux sociaux de même que l'importance donnée à l'éducation physique dans la grille horaire constituent autant d'éléments susceptibles de donner à l'élève une solide formation de base qui mène à l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES).

b) Étude intégrée à l'horaire

Au collège, des périodes d'étude obligatoire sont intégrées à l'horaire de l'élève. Ces périodes lui permettent de réaliser son travail scolaire, de revoir les apprentissages réalisés aux cours précédents et ceux à venir ou de se préparer à des évaluations.

c) Activités parascolaires

La participation aux activités parascolaires dans différents domaines d'apprentissage contribue également au développement intégral de l'élève. Toutefois, le Collège peut suspendre à tout moment la participation d'un élève à l'une de ces activités, qu'elle soit d'ordre sportif ou culturel, si son comportement ou son rendement scolaire sont jugés insatisfaisants.

3. Respect des règles d'évaluation

La politique d'évaluation des apprentissages établie par le ministère de l'Éducation, repose sur les valeurs suivantes :

L'équité	La transparence	La rigueur
La justice	L'égalité	La cohérence

Le Collège reconnaît l'importance de ces valeurs que les enseignants intègrent dans leurs modalités d'évaluation.

a) Le respect des échéanciers

L'élève doit remettre ses travaux aux enseignants selon les échéances demandées. S'il ne respecte pas la date de remise d'un travail pour lequel le temps d'élaboration accordé est de plus de huit jours, **5% de la note** est retranché par jour de retard, incluant les jours de fin de semaine et les congés. La journée de la non-remise d'un travail, les parents seront informés de la situation par le biais du portail.

- Si l'élève est absent lors de la remise prévue d'un travail, il est de son devoir de rendre son travail à l'enseignant concerné dès son retour à l'école, sinon son travail sera considéré comme non remis.
- Si l'absence est prévue, l'élève doit rendre son travail avant de quitter l'école ou à la date d'échéance prévue.
- Après trois jours de retard, la Direction convoque l'élève et au besoin ses parents pour faire le point sur la situation. Des modalités pour la remise du travail sont alors prises.

b) Révision de la correction d'un examen local de juin

Un élève peut demander une révision de la correction d'un examen local pour des motifs suffisants. La demande écrite doit être adressée à la direction de niveau concernée dans un délai raisonnable. Les frais sont de 50\$.

4. Mesures d'aide et normes de promotion

Le Collège propose des mesures d'aide aux élèves qui présentent des difficultés. Ces mesures prennent entre autres la forme de périodes de récupération, de tutorat, d'accompagnement méthodologique, de cours d'appoint, de tutorat entre élèves.

Règles générales de promotion à la classe supérieure

- a. La décision pour la promotion est prise par la direction, après consultation des intervenants concernés.
- b. La décision finale se prend à la fin de l'année scolaire.
- c. Pour réussir un cours, l'élève doit obtenir un résultat disciplinaire final de 60% ou plus.
- d. Cependant, en 4^e et 5^e secondaire, le résultat disciplinaire final est celui qui apparaît au relevé des apprentissages du ministère de l'Éducation.
- e. En raison de contraintes liées à l'organisation scolaire, le Collège Notre-Dame n'offre pas à ses élèves la possibilité de suivre des cours sur des niveaux différents.
- f. Un élève ne peut reprendre/redoubler une année au Collège Notre-Dame.

Règles pour la poursuite de la scolarité au Collège Notre-Dame

Un élève ne pourra pas poursuivre sa scolarité au Collège Notre-Dame et le contrat des services éducatifs sera résilié dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- L'élève a une moyenne générale inférieure à 65%.
- L'élève a un résultat disciplinaire inférieur à 50% dans une matière de base*.
- L'élève est en échec dans deux matières de base.
- L'élève est en échec dans trois matières ou plus, peu importe lesquelles.
- L'élève est en échec deux années consécutives dans une même matière, peu importe laquelle.
- L'élève a un résultat de 55% et moins deux années consécutives dans l'une des trois compétences (la même) du cours de français.
- Le dossier disciplinaire de l'élève est jugé insatisfaisant par la direction.

** De la 1^{re} à la 3^e secondaire, les matières de base sont : anglais, français et mathématique. En 4^e secondaire, les matières de base sont anglais, français, mathématique, histoire du Québec et du Canada et science et technologie.*

Pour être réadmis au Collège, l'élève qui a eu un ou deux échecs (une matière de base et une autre matière) l'année précédente devra :

- Échec dans une matière de base :

Suivre et réussir un cours d'été ou une reprise d'épreuve ministérielle (selon la situation) dans un établissement reconnu par le Collège Notre-Dame.

- Échec dans une autre matière :

Être inscrit, avant le début de l'année scolaire suivante, à un service de tutorat d'une durée minimale de 10 heures. Les heures de tutorat devront être complétées avant la fin de la 1^{re} étape.

5. Classement en anglais enrichi

Le classement est déterminé par la direction de niveau, de concert avec l'enseignant en anglais qui s'appuie sur le degré de compétence acquis. L'enseignant vérifie :

- si l'élève s'exprime avec aisance dans des discussions en classe ou lors d'un travail en équipe;
- si l'élève est capable de se corriger et s'il se soucie de la qualité de la langue anglaise;
- si l'élève est capable de comprendre les subtilités de la langue anglaise dans des formes de textes variés;
- si l'élève est en mesure d'écrire des textes variés riches en information et en éléments de culture, s'il peut identifier ses erreurs et s'il respecte le code grammatical de son niveau.

Le classement de l'élève est révisé à la fin de chaque année scolaire.

6. Classement en mathématique – 4^e secondaire et 5^e secondaire

L'élève, avec l'aide de ses parents et de la conseillère d'orientation, choisit une des deux séquences offertes au collège, soit la séquence Culture, société et technique (CST), ou la séquence Sciences naturelles (SN).

Cependant, pour avoir accès à la séquence SN, l'élève doit avoir obtenu un résultat disciplinaire final en mathématique de 75% et plus. L'élève qui obtient un résultat disciplinaire final inférieur à 70% sera classé dans la séquence CST. L'élève qui obtient entre 70% et 75% pourrait accéder à la séquence SN sur recommandation de son enseignant de mathématique et de la direction de niveau.

7. Choix d'un profil en 5^e secondaire

Le moment venu, le Collège informe les élèves et les parents sur les cours à option disponibles et les conditions auxquelles les élèves doivent répondre pour pouvoir choisir les options de physique et de chimie. Aux dates prescrites, les élèves remplissent les formulaires d'inscription pour leur choix de cours. La direction de niveau peut, s'il y a lieu, réorienter l'élève vers un autre choix d'options après l'étude de son dossier scolaire.

Choix des options de physique et de chimie

- L'élève qui choisit ces cours doit répondre aux conditions suivantes :
 1. Il devra avoir obtenu 60% et plus au bulletin de la 2^e étape ainsi qu'au bulletin final de la 3^e étape dans chacun des deux volets (théorie et pratique) du cours de Science et technologie et du cours de Science et technologie de l'environnement.
 2. L'élève doit avoir réussi le cours de Mathématique SN de 4^e secondaire et poursuivre dans cette séquence en 5^e secondaire OU avoir réussi le cours Pont CST-SN avec une note minimale de 70%.

La direction étudiera les dossiers de l'élève qui répond aux conditions, mais qui est près de la note de passage dans les deux cours de science et dans le cours de mathématique de 4^e secondaire. Elle pourrait refuser l'inscription à ces cours à option à tout élève dont le dossier sera considéré comme insuffisant.

Bulletins et communications

En plus des renseignements transmis aux parents par la voie des trois bulletins, une communication leur est acheminée sous la forme d'un rapport mi-étape au plus tard le **15 octobre**.

Divers autres moyens sont utilisés pour informer les parents du vécu scolaire de l'enfant. La communication peut prendre la forme d'un courrier électronique, d'un appel téléphonique, d'un message au portail, de commentaires inscrits sur les évaluations, etc.

Rencontres de parents

Trois rencontres parents-enseignants sont prévues au calendrier scolaire. La première a lieu en septembre et concerne tous les parents. Cette rencontre permet aux enseignants de transmettre l'information générale sur leur cours et leurs attentes de façon à ce que les parents puissent mieux soutenir leur enfant dans son cheminement scolaire.

La deuxième rencontre a lieu généralement en novembre, soit après le premier bulletin. Elle s'adresse à tous les parents et s'étend sur deux soirées et une journée complète.

Enfin, la troisième rencontre s'adresse prioritairement aux parents d'élèves qui éprouvent des difficultés et se fait par convocation des enseignants. Elle a lieu après le deuxième bulletin.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES – FRANÇAIS

Les enseignants de français privilégient la méthode ci-dessous pour indiquer une ou des références bibliographiques dans le cadre d'un travail.

a) Livre lu au complet

OLLIVIER, Émile. *La brûlerie*, Montréal, Éditions Boréal, 2004, 246 p.

b) Livre lu partiellement

VIAN, Boris. *L'écume des jours*, Paris, Éditions 10/18, 1995, p. 48-53.

c) Article provenant d'un journal ou d'une revue

DION, Jean. « Nulle part au Texas », *Le Devoir*, vol. XCVI, n° 205, 10 et 11 septembre 2005, p. B2.

d) Article provenant d'une encyclopédie informatisée

Article « Édith Piaf », *Encyclopédie Encarta 2005*.

e) Site Internet

www.collegenotredame.com/vie_etudiante/theatre

Site consulté le 5 avril 2020.

Note : Les éléments en caractères italiques doivent être soulignés si les références sont données de façon manuscrite.

Référence : VILLERS, Marie-Éva de. *La Nouvelle Grammaire en tableaux*, Montréal, Québec Amérique, 2003, p.163-165.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES – ANGLAIS

Les règles qui suivent proviennent de l'American Psychological Association. Elles correspondent au format standard utilisé dans de nombreux établissements d'enseignement en Amérique du Nord. Les enseignants d'anglais privilégient la méthode ci-dessous pour indiquer une ou des références bibliographiques dans le cadre d'un travail.

Article de magazine

Mershon, D. H. (1998, November/December). Star trek on the brain: Alien minds, human minds. *American Scientist*, 86(6), 585.

Article de journal

Di Rado, A. (1995, March 15). Trekking through college: Classes explore modern society using the world of Star trek. *Los Angeles Times*, p. A3.

Livre

Okuda, M., & Okuda, D. (1993). *Star trek chronology: The history of the future*. New York: Pocket Books.

Site Internet

Lynch, T. (1996). *DS9 trials and tribble-ations review*. Retrieved October 8, 1997, from Psi Phi: Bradley's Science Fiction Club Web site: <http://www.bradley.edu/campusorg/psiphi/DS9/ep/503r.html>

National Aeronautics and Space Administration, Jet Propulsion Laboratory. (2007). *Mission could seek out Spock's home planet*. Retrieved January 7, 2009, from PlanetQuest: Exoplanet Exploration Web site: <http://planetquest.jpl.nasa.gov/news/planetVulcan.cfm>

The Roddenberry legacy of human potential: If only, if only. (2007). Retrieved January 7, 2009, from Star Trek: Official Site Web site: <http://www.startrek.com/startrek/view/news/editorials/article/2310913.html>

Notes

- Organisez les éléments de votre liste de référence en **ordre alphabétique** par nom d'auteur, en intercalant les sources provenant de livres, de sites Internet, d'articles, etc.
- Faites un alinéa de **5 à 7** espaces à partir du deuxième élément et faites de même pour tous les autres.
- N'employez que les initiales du prénom de l'auteur.
- Si aucun auteur n'est mentionné, commencez alors par le titre, suivi de la date. Prenez note qu'une organisation peut aussi être l'auteur (auteur corporatif) d'une publication. Voyez les exemples sous la rubrique *sites Internet*.
- **En ce qui concerne les titres d'articles, de livres et de sites Internet, mettez seulement le premier mot du titre et du sous-titre en majuscules** (Mettez en

majuscules tous les mots qui vous semblent significatifs pour les titres des périodiques ou des sites web.).

Sites Internet

- Si la date de création du site Internet n'est pas donnée, inscrivez **(n.d.)**.
- Indiquez la date à laquelle vous avez consulté la page parce que le contenu des sites peut varier d'une journée à l'autre. Toutefois, les sites qui proposent des articles de journaux ou des extraits de livres ne changeront vraisemblablement pas de contenu et n'ont pas besoin d'être cités avec une date de consultation.
- Si l'adresse **URL** n'entre pas sur une seule ligne, divisez-la **avant** la prochaine ponctuation, (à l'exception de "**http://**").

EN-TÊTE OFFICIEL À UTILISER* POUR LES TRAVAUX COURTS FAITS EN CLASSE

Sur la **première ligne** d'une feuille mobile, l'élève inscrit :

- à gauche : Collège Notre-Dame
- à droite : Son nom

Sur la **deuxième ligne**, l'élève inscrit :

- à gauche : La date
- à droite : Son foyer

Sur la **troisième ligne**, l'élève inscrit :

- au centre : Le nature du travail effectué (par exemple : Devoir)

Collège Notre-Dame	Nom de l'élève
Date	Foyer
Titre	

* Peut varier selon les exigences des enseignants de certaines matières.

INFORMATION GÉNÉRALE

1. Un élève peut choisir entre deux statuts. Le statut **Élève – dîner inclus** signifie que le repas du midi est inclus dans les débours; le statut **Élève – dîner non inclus** signifie que l'élève apporte son lunch de la maison ou qu'il achète un repas à l'unité sur place.

2. La direction du Collège Notre-Dame oblige les parents à prendre au Collège même une assurance qui couvre tous les risques d'accident. Le montant de la prime en question est indiqué sur l'état de compte.

3. Toute personne qui s'engage à suivre des cours au Collège Notre-Dame peut se libérer de son engagement. Aussi, le contrat est rompu entre le Collège et les parents si l'élève exerce une mauvaise influence sur son entourage, s'il n'observe pas de façon régulière les règlements en vigueur ou si son rendement scolaire ne répond pas aux normes établies. La direction est l'interprète ultime des règlements du Collège Notre-Dame.

4. Le Collège Notre-Dame se réserve le droit de modifier sans préavis le code de vie et le contenu du **Guide de l'élève**.

ANNULATION ET RÉSILIATION DU CONTRAT

Annulation avant le début des cours et dans les dix jours suivant l'engagement

Le répondant de l'élève doit faire parvenir un avis par lettre recommandée ou certifiée dans les 10 jours suivant la date de son engagement (inscription). Les frais d'admission/inscription sont remboursés en entier.

Annulation avant le début des cours mais dix jours après l'engagement

Les frais d'admission/inscription ne sont pas remboursés.

Résiliation de l'engagement au cours de l'année scolaire

Dans ce cas, l'article 73 de la Loi 141 s'applique. Le répondant doit défrayer les coûts pour les services que l'élève a reçus. De plus, une indemnité est demandée qui n'excède pas le montant obtenu en soustrayant les frais d'admission/inscription du moins élevé des montants suivants : le montant maximal déterminé selon les règlements du Ministre (500 \$) ou un montant représentant au plus un dixième du prix total convenu au contrat.

Le comité des parents, formé de parents d'élèves de tous les niveaux, appuie le contenu du présent guide et la réglementation qui s'y rattache.

Numéros importants

Organismes à contacter

ANEB

(Anorexie et boulimie Québec)

514-630-0907

1-800-630-0907

<https://anebquebec.com>

Interligne (anciennement Gai écoute)

Ailleurs au Québec (sans frais)

1-888-505-1010

Grand Montréal

514-866-0103

Site Internet

interligne.co

Police quartier 26

514-280-0425

Suicide Action Montréal

1-800-277-3553

Tel-jeunes

(24 heures par jour/7 jours par semaine)

1-800-263-2266

www.teljeunes.com

Drogue : aide et référence

514-527-2626

1-800-265-2626

Jeunesse J'écoute

www.jeunessejecoute.ca

1-800-668-6868

Jeu, aide et référence (dépendance aux jeux)

www.jeu-aiderreference.qc.ca

1-800-461-0140

514-527-0140

CLSC Côte des Neiges

514-731-8531

Première ressource : aide aux parents (relation parents-enfants)

www.premiereresource.com

514-525-2573

Clinique d'anxiété de Montréal

www.psy anxietemontreal.com

514-769-1117

Ligne ressource pour les victimes d'agression sexuelle
www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/

1-888-933-9007

Toxicomanie
www.toxquebec.com/

514 288.2611

Portail santé mieux-être (problème de santé et psychosociaux)
www.sante.gouv.qc.ca